

# FICHE TECHNIQUE

## - Plaque Alvéolaire DIPLAST -

### 1. Caractéristiques Techniques

Densité	: 0.92g/cm <sup>3</sup>	Absorption d'eau	: 0.02%
Point de fusion	: 160-175°C	Résistance à la température	: -20°C / +90°C
Point de souplesse	: 145-155°C	Coefficient de dilatation	: 0.18mm/m°C

DIPLAST offre une bonne résistance aux principaux agents chimiques et aux huiles.

Epaisseur (mm) / Grammage (g/m <sup>2</sup> )	Compression (kPa) <i>Norme NF EN ISO 604</i>	Flexion (N/mm <sup>2</sup> ) <i>Norme NF EN ISO 178</i>
2 – 250	≅ 240	≅ 270
2.5 – 350	≅ 265	≅ 220
3 – 450	≅ 470	≅ 285
3.5 – 600	≅ 480	≅ 335
3.5 – 650	≅ 500	≅ 315
3.5 – 800	≅ 690	≅ 400
5 – 1500	≅ 1200	≅ 525
6 – 2000	≅ 1320	≅ 435
8 – 1500	≅ 740	≅ 280
10 – 1800	≅ 960	≅ 220
10 – 2000	≅ 965	≅ 275

### 2. Conditionnement et manipulation

**DIPLAST** est livré en plaques ou en rouleaux, sur palettes bois ou plastiques au minimum au format des plaques. Une plaque de protection, elle aussi en polypropylène, peut être apposée sur le dessus des piles. Des cornières et des coins de protection sont ajoutés lors de l'emballage afin de garantir une protection optimum des plaques.

Les palettes doivent être stockées à l'intérieur et à température ambiante, sur un fond plat afin d'éviter le glissement et l'endommagement du produit.

Lors de la manipulation individuelle des plaques, il ne faut pas faire glisser une plaque sur une autre afin d'éviter toute rayure, notamment pour les plaques traitées corona et destinées à l'impression.

### 3. Environnement et Recyclage

Nos plaques sont 100% recyclables par plusieurs procédés :

- **Incinération avec valorisation énergétique** : comme pour la majorité des polyoléfinés, nos plaques disposent d'un pouvoir calorifique élevé, équivalent à l'huile de chauffage. Seuls subsistent des résidus de combustion minimes et inoffensifs.
- **Broyage / regranulation / extrusion**
- **Recyclage chimique**

Dans le cas, peu recommandé, d'une mise en décharge sans valorisation, nos produits ne présentent pas de danger pour l'environnement, ne contaminent ni les milieux aquatiques, ni les sols.

### 4. Alimentarité et métaux lourds

DIPLAST est conforme aux réglementations concernant les emballages, notamment la Directive n°92-39 pour le contact alimentaire et le Décret n° 98-638 transposant en droit français la Directive 94/62/CE concernant les métaux lourds. Pour les diverses couleurs et additivations, nous consulter.



**SUPERPLASTIC**

Quai Timmermans 44 • B - 4000 Liège | Tel +32.4.252.98.70 | [www.superplastic.be](http://www.superplastic.be)